



HAL
open science

La description du château de Noyers dans Les Gestes des évêques d'Auxerre

Hervé Mouillebouche

► **To cite this version:**

Hervé Mouillebouche. La description du château de Noyers dans Les Gestes des évêques d'Auxerre. Cayot Fabrice. Noyers : le plus bel chastel du royaume. I, Étude archéologique et historique, Centre de Castellologie de Bourgogne, pp.217-242, 2013, 978-2-9543821-0-4. halshs-01146359

HAL Id: halshs-01146359

<https://shs.hal.science/halshs-01146359v1>

Submitted on 5 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La description du château de Noyers¹ dans les Gestes des évêques d'Auxerre

Hervé mouillebouche

Incontestablement, le château de Noyers¹-sur-Serein tient une place privilégiée dans la castellologie européenne. Il est connu en effet par une source d'une qualité exceptionnelle : les gestes des évêques d'Auxerre². Peu de temps après 1223, un clerc d'Auxerre met par écrit les vies des deux derniers évêques de la ville : Hugues de Noyers et Guillaume de Seignelay. Le premier, évêque de 1184 à 1206, est issu d'une puissante famille châtelaine de Bourgogne. Il se distingue par son goût pour les plaisirs séculiers, sa connaissance de la guerre (il lit Végèce) et son engouement pour la construction de forteresses. L'auteur lui reproche d'avoir fait faire d'énormes travaux au château familial de Noyers pendant la minorité de son neveu Mile VII (à partir de 1193).

« Voilà des travaux magnifiques et dignes d'une grande admiration s'il n'y avait converti en bois de construction et en pierre les subsistances des hommes confiés à sa garde, et englouti en grande partie des biens épiscopaux qui auraient été mieux utilisés pour les services de l'Église ou le besoin des pauvres ».

L'auteur de la vie d'Hugues de Noyers rédige une assez longue description des travaux, qui a été souvent éditée, traduite et commentée³. Dans toutes ces études, nos prédécesseurs ont généralement négligé d'une part le poids de la culture et des partis pris de l'auteur, d'autre part les relations entre le texte et les vestiges. Que faut-il penser des « bastions » imaginés par les derniers traducteurs, de la source d'eau claire découverte au pied des remparts, du souterrain qui permettait de ravitailler le palais de l'évêque, et surtout des tuyaux de plomb qui

1. On prononce « Noyère ».

2. SOT, *Les Gestes des évêques d'Auxerre...* t. II, p. 154-159.
Nous donnons en fin d'article une traduction corrigée de la description de Noyers. Il pourrait être judicieux d'en prendre connaissance avant la lecture de l'article.

3. Voir la liste des éditions à la fin de l'article.

acheminaient l'eau et le vin entre la cave du donjon et le palais ?

Nous commencerons donc par préciser la nature du texte et par rechercher s'il s'est appuyé sur une connaissance précise du terrain ou s'il s'est contenté de reproduire un modèle littéraire. Puis nous essaierons d'éclaircir quelques problèmes de vocabulaire et de traduction. Enfin, nous pourrons en toute sécurité, et contre l'avis des archéologues hyper-critiques qui pensent qu'on ne peut jamais faire coïncider les textes et les vestiges, mettre en valeur le nouvel éclairage que les fouilles apportent sur ce texte obscur.

Le texte et ses modèles

Notons tout d'abord que la description assez précise des travaux effectués au château, loin d'être un unicum ou une originalité dans une *vita* épiscopale, fait plutôt partie de la loi du genre. Les gestes des évêques d'Auxerre, rédigés à partir du IX^e siècle et complétés jusqu'au XVII^e siècle, s'inscrivent dans un genre littéraire dont les normes ont été érigées dans le *Liber pontificalis*⁴. Chaque vie commence par la présentation de la famille du prélat, puis viennent quelques détails édifiants — si possible — sur sa jeunesse, et enfin son élection, racontée sans fard. L'histoire se conclut sur les présages funèbres, la mort, l'inhumation et un nombre de miracles post mortem proportionnel à l'estime que l'auteur porte à son évêque. Entre l'élection et la mort, la *vita* développe l'œuvre du pontife : les conciles, les luttes contre les puissants laïcs, les grandes réformes. L'auteur note alors les donations du prélat et décrit notamment tous les objets liturgiques qu'il a offerts à son église. Surtout, il consigne soigneusement toutes ses constructions et restaurations : basiliques, cathédrales, fortifications urbaines et manoirs épiscopaux⁵. Notre auteur ne déroge pas à la règle en décrivant par le menu les réalisations architecturales d'Hugues de Noyers : dépendances du palais d'Auxerre, château à Appoigny, maison domaniale à Beau-repaire, maisons à Toucy, Cosne et Varzy, et enfin château de Noyers. La description de Noyers doit donc être considérée dans

4. SOT, *Gesta episcoporum ; gesta abbatum...*
BOURGARD, SOT (éd.),
*Liber, Gesta, histoire. Écrire
l'histoire des évêques et des
papes...*

5. Voir notamment CASSET,
Les évêques aux Champs...

la perspective d'une longue série de témoignages architecturaux qui commence avec la fortification du palais du Latran par le pape Zacharie vers 750⁶. L'apologie des prélats bâtisseurs est d'ailleurs très en vogue au XII^e siècle. On s'en assurera en relisant la liste des constructions des évêques de Mâcon dans l'obituaire de cette ville, la mention des châteaux construits par les abbés de Saint-Germain d'Auxerre, ou encore la description des maisons fortes que Suger s'enorgueillit d'avoir établies dans ses domaines de Saint-Denis⁷.

La loi du genre s'accorde à magnifier les constructions par quelques adjectifs emphatiques, mais l'ensemble reste en général précis et détaillé. Les gesta ne manquent jamais de préciser le poids et le métal des objets offerts. Les biographes du *liber pontificalis* notent soigneusement le nombre de poutres — poutres admirables évidemment — que les papes ont changés dans chaque basilique.

La langue est celle des clercs du XII^e siècle : une langue qui se veut riche, élégante et proche du latin classique. Les figures de rhétorique sont nombreuses et notre texte devient parfois difficilement compréhensible à force de parallélismes, de polyptotes et de paronomases⁸. Quand l'auteur reproche à Hugues d'avoir écrit trop vite, dans une langue incorrecte, il souligne d'emblée le soin que lui-même accorde à sa propre expression⁹. L'archéologue est donc prévenu. La description de Noyers est écrite par un grammairien, pas par un architecte. Il préfère les mots antiques aux mots techniques, et il est capable d'évoquer une construction de pierre audacieuse par une construction grammaticale précieuse.

Dans le *liber* et les *gesta*, les mentions de constructions, laïques ou religieuses, sont d'ordinaire portées au crédit de leur maître d'ouvrage. Mais les *gesta* ne sont pas des hagiographies, et les biographes savent se montrer critiques envers les prélats. C'est particulièrement le cas de l'auteur de la *vita* d'Hugues de Noyers.

Les éditeurs modernes ont depuis longtemps repéré que les vies d'Hugues de Noyers (1184-1206) et de Guillaume de Sei-

6. DUCHESNE, *Le liber pontificalis...*
AUBRUN, *Le livre des Papes, liber pontificalis...*

7. LAURENT, GRAS, *Obituaires de la province de Lyon...*
« Gesta abbatum Sancti Germani Autissiodorensis »...
MORTET, DESCHAMPS, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture...* p. 74-78.

8. La traduction ne peut pas rendre compte des nombreuses paronomases qui structurent le texte : *nobili/nobilitate ; pententioribus/potentiam ; excisis/excisiones ; demissioem/demissis ; suspectus/suspecti ; circumstantium/incursantium ; argumenta/argumentis...*

9. SOT, *Les gestes des évêques d'Auxerre...* p. 144.

Vie d'Hugues de Noyers	<i>Vita Hugo de Noeriis</i>	PSEUDO HÉGÉSIPPE (trad. du <i>de bello judaico</i> de FLAVIUS JOSEPHE) ¹
des défenses sommitales en maçonnerie ou en bois	<i>ex muro seu ex lignis solidissimis robusta valde propugnacula</i>	<i>munire castella, instaurare propugnacula, validissimos quoque</i> (L. III, ch. III, p. 188)
Dans cette partie du château imprenable	<i>ab ea parte castrum sit inexpugnabile</i>	<i>muros inexpugnabiles Hiericho</i> (L. V, ch. II, p. 296)
Il creusa des grands fossés dans la roche escarpée	<i>fossas in excisa montis rupe pregrandes... extruxit</i>	<i>Dextra laevaue praeruptis circumcisa rupibus</i> (L. III, ch. 1, p. 238)
A la tête des murs une tour très solide	<i>in capite ejus turrum solidiore constructa</i>	<i>Romani turrem altissimam suffodientes vi maxima subruerunt</i> (L. IV, ch. III, p. 243)
Et il fit des contremurs les doublant à l'extérieur	<i>Fecit et antemuralia muros exteriori connexa</i>	
A côté de ce mur, il découvrit une source jaillissante	<i>Juxta murum illum fontis venam scaturientem invenit</i>	<i>scatens fontibus quibus praetermeanti fuvio loci</i> (L. III, ch. I, p. 239)
Il fit des galeries souterraines depuis la cave à vin	<i>Fecitque cuniculos subterraneos a cella vinaria</i>	<i>materies quae fulcrum cuniculo dabat</i> (L. V, ch. XX, p. 341)
Du vin ou de l'eau, par des tuyaux de plomb	<i>vinum sive aqua per fistuas plumbeas</i>	<i>ductus omnes aquarum obstruxerant ne in urbem mearent</i> (L. III, ch. X, p. 203)
Il équipa le château d'armes et de balistes	<i>Presidium nichilominus armis, balistis...</i>	<i>arcoballistae arietes ceteraque instrumenta</i> (L. II, ch. XV, p. 177)

¹USSANI, *Hegesippi qui dicitur Historiale libri V...*

TACITE, <i>Histoires</i> ² (temple de Jérusalem)	VEGÈCE, <i>de re militari</i> ³ livre IV	GUIBERT DE NOGENT, <i>Gesta Dei per Francos</i> , ⁴ Livre VIII
<i>psae porticus, quis templum ambibatur, egregium propugnaculum</i> (L. V, ch. 12)	<i>usque ad propugnacula possit adscendi</i>	<i>ad majoris propugnacula muri, una quae affuerat scala porrigitur</i> (ch. 2)
		<i>quibus machinis civitas expugnabilior putaretur conjiciunt</i> (ch. 2)
<i>Extrema rupis abrupta</i> (L. V, ch. 11)	<i>aut loco edito vel abrupto</i>	
<i>Alia intus moenia regiae circumiecta, conspicuoque fastigio turris Antonia</i> (L. V, ch. 11)	<i>crebriores turres in ipsis angulis ediderunt</i>	<i>turrium summa insolita proceritate</i> (ch. 2)
		<i>Tota igitur antemuralis fortitudo irrumpitur</i> (ch. 2)
<i>Fons perennis aquae, cavati sub terra montes</i> (L.V, ch 12)	<i>Magna urbis utilitas est cum perennes fontes murus includit</i>	<i>Syloa nempe fons... qui a radicibus Sion Montis emergit.</i> (ch. 4)
<i>Fons perennis aquae, cavati sub terra montes</i> (L.V, ch. 12)	<i>ab adversuario cuniculum continuatur minime patiantur, Nam duplici modo opus subterraneum</i>	<i>VII-6 : rapta animalia... alia in cuniculos et spelaea abducere</i> (ch. 6)
<i>sed excussa ballistis saxa stravere informe opus</i> (L. IV, ch. XXII)	<i>quia onagri, vel ballistae, caeteraque tormenta</i>	<i>aut crebris balistarum jactibus turres concuterentur</i> (ch. 6)

²WUILLEUMIER, LE BONNIEC, HELLEGOUARCH, *Tacite, Histoires...*

³REEVE), *Vegetius. Epitoma rei militaris...*

gnelay (1207-1220) sont de la même main, et vraisemblablement écrites au même moment, c'est-à-dire après la mort de Guillaume survenue en 1223. Or, visiblement, l'auteur a voulu imprimer une problématique à son œuvre en opposant un Hugues guerrier et sécularisé à un Guillaume défenseur des moines et de l'Église. C'est une reprise du vieux thème du *miles christi* et du *miles saeculi*. Dès les premières pages, Hugues est donc stigmatisé comme « un noble qui s'adonnait à tous les fastes du siècle¹⁰ ». Sans forcer le trait, mais par des allusions perfides, l'auteur évoque son goût pour le vin, avec notamment l'adjonction de superbes caves à vin à son palais d'Auxerre¹¹. Mais Hugues est surtout un guerrier, d'où le trait fameux : « il aimait être entouré d'un grand nombre d'hommes d'armes et débattait volontiers avec eux de l'art de la guerre ; c'est pourquoi il relisait souvent Végèce¹² ».

10. *Ibid.*, p. 142.

11. *Ibid.*, p. 146.

12. *Ibid.*, p. 144.

Cette opposition littéraire entre le *miles christi* et le *miles saeculi* était vraisemblablement dictée par les bilans et les caractères contrastés des deux hommes. Indéniablement, cet évêque qui mettait un peu trop de soin à surveiller la reconstruction du château de son neveu — que ce soit avec l'argent de sa famille ou, comme le prétend l'auteur, avec celui de son diocèse — n'entrait guère dans les canons de sainteté de l'église post-grégorienne. Néanmoins, l'historien gardera à l'idée que cette biographie est un témoignage à charge. Vingt ans après les faits, alors que de nombreux témoins ont disparu et qu'un nouvel évêque est venu apporter une mentalité nouvelle dans le diocèse, l'auteur a beau jeu d'attribuer les plus gros chantiers du château de Noyers à l'évêque Hugues. On imagine sans peine que, si la famille de Noyers avait pu contrôler plus étroitement la *memoria* du bon oncle, la rédaction de cet épisode aurait été tout autre.

L'historien doit enfin se demander si l'auteur de la vie d'Hugues de Noyers décrit réellement le château de Noyers, ou s'il recopie quelque page vénérable trouvée dans la bibliothèque d'Auxerre.

Dans l'état actuel des recherches, il semble que la structure générale du texte soit originale. Aucun texte antérieur connu ne présente les mêmes caractéristiques, et il est assez improbable que l'auteur ait pu avoir connaissance d'un texte aujourd'hui disparu¹³.

Néanmoins, le texte présente un certain nombre de détails, un faisceau de dispositions et de mots de vocabulaire qu'on retrouve dans plusieurs textes antiques : assavoir dans les descriptions du siège de Jérusalem en 79 par Tacite et par Hégésippe (l'adaptateur médiéval de Flavius Josèphe)¹⁴ et dans les conseils pour la fortification des villes de Végèce. On peut également établir un lien avec un texte de peu antérieur : la description du siège de Jérusalem de 1099 par Guibert de Nogent (voir tableau comparatif ci-joint). Dans les trois textes sur Jérusalem, qui ne sont visiblement pas indépendants, il est question, comme à Noyers, d'une ville basse et d'une ville haute, de fossés taillés dans le rocher abrupt, d'une tour dominant des murailles munies de puissantes fortifications (*propugnacula*), armées de balistes (*balista*) alors que le pied des murailles, baignée par une source (*fons*) laisse passer les galeries (*cunicula*) parfois souterraines (*subterranea, sub terra*). Guibert de Nogent utilise même, comme notre auteur, le mot « *antemuralis* » qui est inconnu des historiens antiques.

Ces similitudes dans le vocabulaire choisi ne peuvent pas s'expliquer uniquement par une similitude — fort discutable au demeurant — entre Noyers et Jérusalem. Il y a des filiations évidentes entre ces textes. On ne peut pas affirmer que notre auteur avait lu Tacite et Hégésippe. Mais il connaissait à l'évidence Végèce, à qui il emprunte consciencieusement un vocabulaire antique, que l'auteur du *de re militari* avait lui-même emprunté à Tacite¹⁵. Quant à la ressemblance entre les *Gesta Dei* de Guibert et les *Gesta episcoporum* de Noyers, elle peut s'expliquer par une simple uniformité culturelle, sans qu'on doive y reconnaître une influence directe.

L'un des points les plus curieux et les plus caractéristiques de

13. Sur les textes à la disposition de l'auteur dans la bibliothèque d'Auxerre, voir LORRICHON, « *L'atelier auxerois aux X^e et XI^e s* »

14. CALLU, « *Le de bello iudaico* » du pseudo-hegésippe : *Essai de datation* »...

15. RICHARDOT (Philippe), *Végèce et la culture militaire au Moyen Âge (V^e-XV^e siècles)*. Paris : Economica et Institut de stratégie comparée, 1998.

16. La bibliothèque d'Auxerre possédait dès le XI^e s. un exemplaire du *Satiricon*. (voir LOBRICHON, « *L'atelier Auxerrois...* ») Des traductions du XIX^e siècle ont fait courir des vinoducs dans le palais de Trimalcion, (*Satire de Pétrone, nouvelle traduction par le citoyen D...* Paris : Gérard, 1803, p. 190), mais rien de tel n'apparaît dans les éditions rigoureuses. De même, la lettre du Prêtre Jean orne le palais de toutes les merveilles de l'Orient, mais on n'y trouve aucune allusion à une fontaine à vin. (BEJCZY, *La lettre du Prêtre Jean, une utopie médiévale...*)

17. KAPLER, MICHAUD, *Marco Polo, le devisement du monde...* p. 61 : XLI « *Et encore hi avoit fait faire conduit que por tel coroit vin et por tel lait, et por tel mel et por tel eive* ». CORDIER, *Les voyages en Asie au XIV^e siècle du bienheureux frère Odoric de Pordenone...* p. 474, XXXII « *par soutilz engins et conduits, il y faisoit venir et plover vin* ». Pour les équivalents persans et chinois, voir YULE, *Cathay and the way thither...* t. II, p. 257 n. 3. La fontaine de vin est également reprise par Jean de Mandeville, qui recopie maladroitement Odoric de Pordenone. DELUZ, *Jean de Mandeville. Voyage autour de la terre...* p. 209.

la description du château de Noyers est une allusion à un système de canalisation de plomb pour apporter l'eau et le vin jusqu'au palais. Ce château avec « eau courante et vin courant » semble très fantaisiste et l'on aimerait bien y reconnaître une citation littéraire, issue de Pétrone ou du palais du prêtre Jean¹⁶. Mais, encore une fois, l'hypothèse n'est pas valide. La seule mention antique ou médiévale d'un tel « vinoduc » se trouve dans les descriptions du palais du Vieux de la Montagne, par Marco Polo, puis par Odoric de Pordenone. Or, ces deux sources, indépendantes l'une de l'autre, rapportent une tradition inconnue en occident et qui n'existe semble-t-il que dans les littératures persane et chinoise¹⁷. Il n'y a donc pas de modèle littéraire. Et l'auteur de la notice ne pouvait tout de même pas accuser Hugues de Noyers d'avoir mis en œuvre un dispositif inconnu et inimaginable. Il faudra donc se résigner à admettre que l'idée du vinoduc ne pouvait venir que des aménagements même du château de Noyers.

Après ces longues recherches et ce court chapitre, on peut donc lire le texte en toute confiance : le château décrit dans les *gesta pontificum autissiodorensium* est bien le château de Noyers-sur-Serein...

Le texte et son vocabulaire

Notre auteur utilise, pour caractériser les différents espaces, un vocabulaire assez varié et parfois déroutant : *castrum*, *municipium*, *burgus*, *presidium*, *presidium major*, *palatium* et *mansio*. Néanmoins, cette terminologie est assez cohérente dès lors qu'on prend soin de la remettre dans le contexte de la culture classique de la fin du XII^e siècle.

Le *castrum* n'est pas le château. C'est un site fortifié, qui comprend à la fois la ville (*burgus*) et le château (*presidium*). Comme Guibert de Nogent, notre auteur conserve donc la terminologie de Végèce, pour qui le *castrum* est une forteresse et le *castellum* une tour d'assaut.

Le *municipium* n'est pas la ville. Il désigne le site de Noyers en général et se distingue du *burgus inferioris*. C'est un terme la-

tin classique, qui évoque plutôt une condition juridique dans l'Antiquité et plutôt une entité fortifiée au Moyen Âge. Isidore de Séville prétend que *municipium* vient de *munia* : c'est une ville qui est chargée de devoirs¹⁸. De toute façon, le terme met plus en valeur la culture du clerc que l'importance de la ville.

Le *burgus inferioris* n'est pas le bourg castral, ou du moins il ne l'est que par antonomase. En effet, pour Végèce, le *burgus* est un « *castellum parvulum* » bâti au pied de la citadelle pour protéger une source à la racine de la montagne. Pour le lecteur de Végèce, le « bourg » de Noyers est donc bien un « *burg* » au sens germanique, c'est-à-dire une forteresse, perçue comme une annexe du château supérieur.

Le *presidium*, qualifié de *major* ou de *principalis*, est un terme rare au XII^e siècle. D'après l'index thématique du recueil de Mortet et Deschamp, le seul autre auteur qui l'utilise est Guillaume de Tyr, pour évoquer la construction du château d'Ibelin¹⁹. Dans la vie d'Hugues de Noyers, le *presidium* désigne clairement la dernière enceinte, ce que l'on appellera en moyen français le « donjon ». En effet, le *presidium* est situé au sommet de la montagne, mais le *palatium* est bâti en dehors des murs du *presidium*. Le terme, inconnu de Végèce, est utilisé par Tacite pour désigner la garnison, le cantonnement, et par extension le camp militaire.

Palatium, bien sûr, ne veut pas dire palais. Ce terme, qui tient son origine du Mont Palatin, désigne primitivement le siège de l'Empereur, puis celui du roi et enfin celui de l'évêque. Un *palatium* n'est donc pas une belle maison, mais, à proprement parler, un « palais épiscopal ». Notre auteur distingue d'ailleurs le « *major palatium* » d'Auxerre et les simples « *domus episcopales* » de Regennes et Varzy. Bâter un *palatium* à Noyers, ce n'est pas seulement construire une résidence, un corps de logis luxueux. C'est instituer un siège épiscopal secondaire et affaiblir d'autant les privilèges de l'église d'Auxerre. Les réprobations de l'auteur ne sont sans doute pas dues tant au luxe de cette construction (*gratam domini mansionem multo et voluptioso ornatu*), qu'à ce statut de *palatium*, qui

18. *Étymologies*, Livres 15, ch. 10. GUILLAUMIN, MONAT, *Isidore de Séville, Étymologies*, livre 15... p. 10-11. « *Municipium est quo manente statu civitatis jus aliquod minoris aut majoris officii a principe impetrat. Dictum autem municipium a muniis, id est officiis quod tantum munia, id est tributa debita vel munera, reddant* »

19. MORTET, DESCHAMPS, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture* t. II, p. 57 ; GUILLAUME DE TYR, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, livre XV, c. 24 à 26, et livre XX, c. 19, dans *Recueil des Historiens des croisades*, t. I, Paris : Imprimerie Royale, 1844, partie 1, p. 696, partie 2, p. 975.

transportait l'évêque d'Auxerre dans la cité des seigneurs de Noyers.

Enfin, les *mansiones* ne sont pas des manses, bien sûr, mais des lieux pour *manere*, donc des demeures : demeure seigneuriale pour la *mansiodomini*, demeures de chevaliers pour les *mansiones militum* qui étaient bâties à l'abri des *munitio superioris*, donc dans le *presidium*.

Pour décrire les éléments de défense, notre auteur peine à trouver chez les auteurs antiques le vocabulaire nécessaire à la description de ce château du XII^e siècle.

Les *propugnacula* sont un classique des descriptions obsidionales²⁰. Le mot ne désigne pas des défenses avancées : le préfixe *pro* vient du verbe *propugnare* qui signifie se défendre. En général, les *propugnacula* sont des défenses de hauteur : dans de nombreux textes classiques et médiévaux, les défenseurs montent aux *propugnacula* tandis que les assaillants les atteignent grâce aux échelles ou aux tours d'assaut. Le terme désigne donc les défenses sommitales. Le texte précise qu'Hugues a édifié les *propugnacula* du bourg « *ex muro seu ex lignis solidissimis* ». On imagine sans mal qu'il s'agit d'un parapet de pierre, vraisemblablement crénelé, doublé d'un hourd de bois.

Le seul terme qui pose un problème d'interprétation est celui d'*antemuralis*. Hugues fit des avant-murs « liés aux murs extérieurs du château » (*Fecit et antemuralia muro exteriori connexa*). Il mit par-dessus des poutres d'une solidité exceptionnelle (*et immensi roboris trabibus contacta desuper*) de sorte que ceux qui étaient dessous ne craignaient ni les tirs de traits, aussi puissants qu'ils soient, ni les machines de jet ou tout autre entreprise de l'ennemi (*ut qui subtus existerent telorum jactus quantoslibet, aut tormenta jaculatoria, seu quolibet alia hostium molimina non timerent*). Mais, s'étant mis à l'abri, ils interdisaient aux assaillants l'accès aux fossés et au mur postérieurs auquel ils étaient liés (*sed securi venientibus ex adverso posteriorum fossarum et muri cui conjungebantur, prohiberent accessum*).

Le terme d'*antemuralis* est inusité en latin classique. Isidore

20. Voir l'étude circonstanciée de ce mot dans REBUFFAT (René), « *Au-delà des camps romains d'Afrique mineure : renseignement, contrôle, pénétration* »... Isidore de Séville précise que les *propugnacula* sont les merlons des murs (*Étymologies*, 15, II, 20 : « *Propugnacula pinnae murorum sunt, dicta quia ex his propugnatur* ».)

connaît seulement un « *promurale* », appelé ainsi « parce qu'il est placé immédiatement devant le mur²¹ ». Guibert de Nogent utilise en revanche le même terme d'*antemuralis*. Les croisés, devant Jérusalem, font une brèche dans l'avant-mur avant de dresser leur échelle vers les *propugnacula*²². Gabriel Fournier rend « *antemuralis* » par « organe saillant », ce qui n'est pas très précis, mais plus satisfaisant que les « bastions » proposés par les derniers traducteurs des *Gesta*.

Ces *antemuralis* sont visiblement des murs continus, dont le sommet est recouvert de poutres. La seule question est de savoir s'il s'agit d'un mur bâti au pied du mur principal, formant lice, ou d'un mur plus avancé, formant une première enceinte. Dans la description du château de Varzy, qui précède immédiatement celle de Noyers, le terme d'antémur semble évoquer des lices, puisqu'il ne semble pas y avoir de fossés entre les murs et les avant-murs : « il dota ensuite l'enceinte épiscopale d'un mur plus solide, de tours de défense et d'antémurs, en défenses sûres et difficiles à prendre, et les entoura tout autour de fossés d'une grandeur merveilleuse ». À Noyers en revanche, il y a un fossé entre le mur extérieur et l'avant mur, puisque les défenseurs de l'avant mur protègent « *posteriorum fossarum et muri* ». L'avant-mur se trouve donc en position de première enceinte, et non de simple lice.

Ce mur extérieur n'est pas une simple palissade. Le terme « *murus* », déjà utilisé pour désigner les parapets maçonnés du bourg par opposition aux hourds de bois, désigne bien un mur de pierre, distinct des poutres très solides posées « *desuper* ». Enfin, ce mur extérieur est dit d'une part « *connexus* » au mur principal et d'autre part « *conjunctus* » au mur extérieur. Il existe donc une liaison organique entre les premières lignes de fortifications et le mur principal. Il peut s'agir d'un système de communication, chemins ou galeries, aménagé entre les deux lignes de fortification, ou plutôt de murs latéraux, de part et d'autre du plateau, reliant les extrémités de l'avant-mur aux angles du mur extérieur de l'enceinte principale.

Enfin, le problème de traduction le plus intéressant réside

21. *Étymologie*, 15, V, 21.

22. GUIBERT DE NOGENT, *Dei gesta per francos...*, livre VII, ch. 2.

23. DAREMBERG, SANGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaine...* t. I, art. *Cuniculus*.

24. Voir par exemple les souterrains du château de Dijon, ou ceux, détruits, de Marigny-sur-Ouche (Côte-d'Or, commune de Saint-Victor) ou de Duesme (Côte-d'Or).

dans ce fameux souterrain, « *cuniculus subterraneus* », établi entre le palais et les caves à vin et qui permettait de ravitailler l'évêque sans avoir à sortir, et doublé d'un ingénieux système de canalisation : « quant au vin et à l'eau [lacune de quelques mots] dans des tuyaux de plombs d'une admirable ingéniosité. »

Le *cuniculus* antique est une galerie, généralement d'exploitation minière, mais aussi une galerie de sape. Plusieurs récits évoquent des galeries d'assaut qui passaient sous les murailles pour entrer dans la place, mais le *dictionnaire des Antiquités* note fort justement qu'il s'agit vraisemblablement de fables extrapolées à partir de récits de galeries de sape²³.

Notre auteur parle de « *cuniculos subterraneos* », donc de galeries souterraines. Ces fameux « souterrains » sont assez improbables dans le calcaire dur de l'Auxerrois. En revanche, si l'on se souvient que la grosse tour de Noyers est bâtie « à la tête » des murailles, et que le palais est sans doute appuyé au pied des mêmes murailles, il est assez logique d'imaginer que ces galeries sont en fait aménagées dans l'épaisseur des murs. Il s'agit donc sans doute de simples galeries de contre-sape, utilisées pour la circulation. Certes, le texte précise qu'elles sont souterraines. Mais les galeries de contre-sape peuvent être aménagées dans des niveaux de fondations, partiellement ou entièrement sous le niveau du sol. Aujourd'hui encore, quand ces galeries subsistent, les populations locales ne les appellent jamais autrement que « souterrains »²⁴. Grâce à ces passages couverts, « pour le vin et les victuailles, il n'était pas nécessaire d'entrer ou de sortir de l'enceinte principale, *sed victualibus per murum presidii demissioem in sportis demissis...* ». Soit : « les victuailles [étaient] descendues dans des paniers par le mur le plus bas de l'enceinte ». Ernest Petit extrapole : « pour avoir des provisions de toute espèce, on montait et on descendait le tout avec des poulies dans des conduits cachés dans le roc ». Gabriel Fournier, sans doute influencé par l'image de saint Paul s'évadant de Damas, donne une version moins romantique : « tandis que les

vivres étaient descendues à l'aide de corbeilles au bas du mur de la partie principale de la forteresse ». Michel Sot garde l'idée du cheminement externe : « on descendait les vivres dans des corbeilles le long du mur bas de la forteresse ». Or, ces traducteurs ne voient pas, d'une part, que ce transport en panier est une détermination du *cuniculus subterraneus*, d'autre part que le transport se fait « *per murum* », c'est-à-dire « par le mur ». Quand on a compris que le *cuniculus* est en fait aménagé dans l'épaisseur du mur, le texte perd son obscurité, et l'on n'a plus besoin d'imaginer ce système rudimentaire de panier se balançant au bout d'une corde pour ravitailler notre évêque. On descendait simplement les vivres « dans des paniers *par la base du mur* de la forteresse ».

« *Vinum sive aqua per fistulas plumbeas mirabili quodam artificio [...]* ». La traduction de Michel Sot, « Quant au vin et à l'eau [ils coulaient] dans des tuyaux de plomb d'une admirable ingéniosité », est très acceptable. Néanmoins, elle laisse envisager qu'Hugues de Semur avait fait installer un double système de canalisation : l'un pour l'eau, l'autre pour le vin. Certes, le terme « *fistulas* » est un pluriel, mais le texte précise aussi « *vinum sive aqua* » : le vin *ou* l'eau. Il est donc prudent de lire le texte *a minima*, en imaginant un unique tuyau, reliant la cave à vin au palais via la galerie de contre-sape. Ce tube devait être alimenté par l'eau d'une citerne et, exceptionnellement, pour impressionner les invités, on devait pouvoir remplacer l'eau du réservoir par le vin des fûts conservés dans la cave.

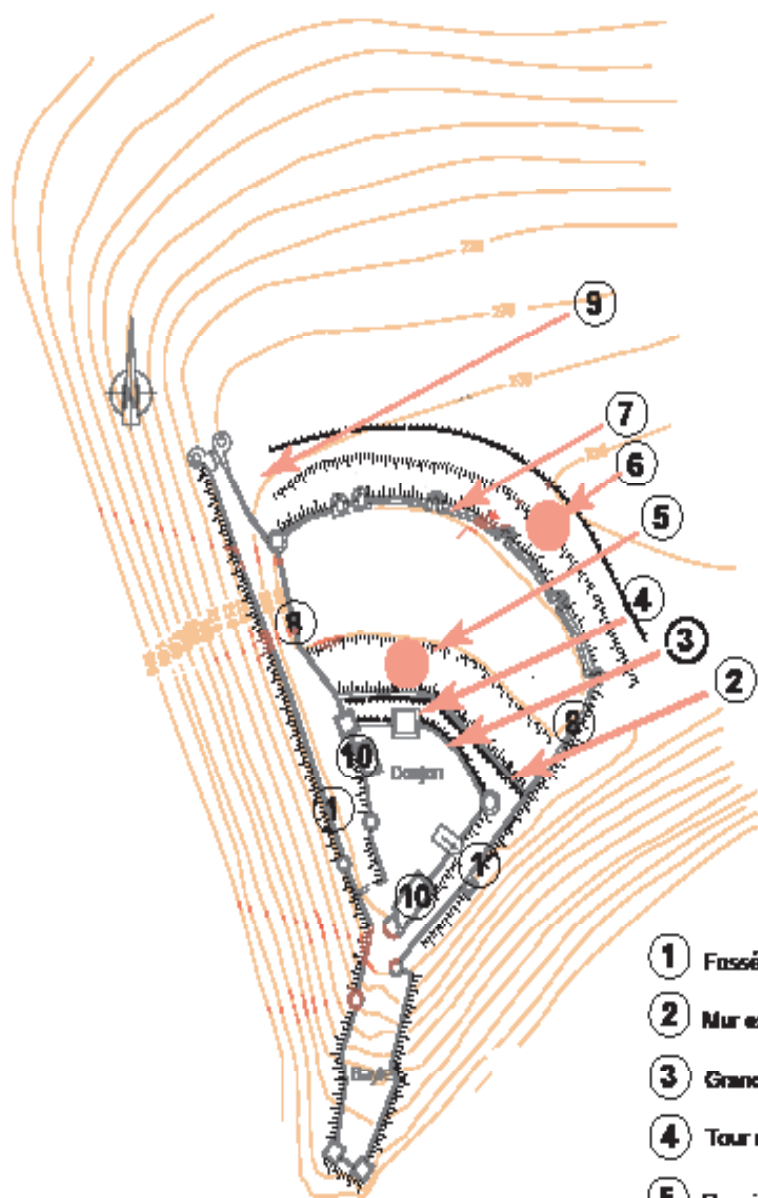
Ces canalisations de plomb perdent alors leur caractère exceptionnel. Il s'agit d'une technique bien connue dès l'Antiquité : le *liber pontificalis* rapporte que le pape Grégoire II avait alimenté en eau l'église Saint-Laurent hors les murs avec de tels tuyaux²⁵. Au Moyen Âge, ces canalisations sont réservées aux grands châteaux princiers. On mentionne l'arrivée de deux tuyaux de plomb (eau et vins ?) dans les chambres du donjon de Douvres²⁶. On en a retrouvé dans les fouilles du château de Vincennes²⁷. Chrétien de Troyes évoque même un château muni de canalisations d'eau chaude²⁸.

25. AUBRUN, *Libert Pontificalis...* p. 101.

26. HÉLIOT, ZADORA-RIO, « *L'architecture militaire à l'époque d'Henri II Plantagenet et de Philippe Auguste (1154-1223)* »... p. 58.

27. CHAPELOT, *Le château de Vincennes ; une résidence royale au Moyen Âge...*

28. Cligès, vers 5548 à 5551. Éd. MÉLA, COLLET, *Chrétien de Troyes, Cligès...* p. 380.
*Tel ostel convient
à tel oste
Qu'il i a chambres
et estuves
Et l'eve chaude par
les cuves,
Qui vient par
conduit desoz terre.*



—□— Emplacement des bâtiments
d'après les hypothèses d'E. Peril

- ① Fossés entre le bourg et l'enceinte supérieure
- ② Mur extérieur de Clarambaud
- ③ Grand mur intérieur d'Hugues
- ④ Tour d'Hugues
- ⑤ Premiers fossés d'Hugues
- ⑥ Seconds fossés d'Hugues
- ⑦ Avant-mur d'Hugues
- ⑧ Murs de liaisons
- ⑨ Source
- ⑩ Palais épiscopal

Patrice Beck a repéré des tuyaux de plomb dans les comptes d'Aisey-le-Duc en 1358 et Alain Salamagne rencontre à la même époque au Quesnoy des buses de plomb partant du puits jusqu'aux « *offechynes doud dit castiel* », alimentant la cuisine, la bouteille et le dressoir de la salle où elles tombaient dans des bassins de plomb²⁹. Les *fistulas plumbeas* de Noyers brillent donc plus par leur précocité que par leur originalité. Techniquement, l'installation était facile à réaliser. La cave de la grosse tour se trouvait vraisemblablement plus haut que le palais, ce qui permettait de donner au conduit une pente continue. En revanche, l'opération qui consistait à changer l'eau en vin constituait, si j'ose dire, une sorte de miracle technique. Il fallait pouvoir remplir de vin le réservoir supérieur, tout en le préservant du contact de l'oxygène. Quant au passage dans des canalisations de plomb, il pouvait altérer le goût du vin, notamment s'il s'agissait de vin blanc, plus acide et plus corrosif.

Le texte des *gesta Pontificum* ne présente donc aucune difficulté de traduction insurmontable. Le langage est plus littéraire que technique, mais il reste précis et proche de la réalité. Rien ne nous empêche donc désormais de confronter cette description à la topographie du site et aux vestiges retrouvés en fouilles.

Le texte et les vestiges (fig. 1)

On pourrait se contenter désormais d'une lecture glosée du texte, avec renvoi au plan des vestiges, pour prouver la très grande cohérence du texte. Dès les premières lignes, la disposition générale du site est décrite de façon satisfaisante. Le bourg qu'entoure de toute part le Serein, le château dominant le bourg sur une montagne abrupte : rien de tout ceci n'est exagéré. En revanche, on ne peut guère vérifier la qualité des hourds qu'Hugues installa sur l'enceinte du bourg. En effet, celle-ci a été rebâtie suite à la charte de franchise de 1232 et il ne reste rien des fortifications urbaines de l'époque d'Hugues³⁰.

29. BECK, « Fontaines et fontainiers des ducs de Bourgogne »... p. 502.
SALAMAGNE, *Le château et les fortifications de la ville du Quesnoy...*

30. QUANTIN, *Recueil de pièces pour faire suite au cartulaire général de l'Yonne...* n° 403, p. 181-183. Traduction dans FOURNIER, *Le château dans la France médiévale...*, p. 336.

La description du château commence par l'évocation des immenses fossés et des portes aménagés entre le bourg et le château. Cette porte s'est sans doute maintenue au bas Moyen Âge et à l'époque moderne avec la porte du bayle. En revanche, les « immenses fossés taillés dans le rocher de la montagne » n'apparaissent guère dans le relief actuel. D'ailleurs, il est quasiment impossible de tailler un fossé à deux versants sur une pente aussi forte. Les « *fossas in excisa rupe* » évoquent donc vraisemblablement les talus rocheux retaillés au pied du château : des fossés composés d'une escarpe naturelle retaillée, sans contre-escarpe (n° 1 sur le plan).

Sur le sommet, c'est-à-dire sur le plateau, du côté où l'assaillant pouvait établir des machines de siège, Hugues renforce le front de l'attaque. Il y avait déjà des murs anciens plus le mur « très solide et extérieur » de Clarembaud (n° 2). Hugues le double à l'intérieur par un fossé et par un mur « plus haut, plus épais et plus solide » (n° 3). Notons que ce mur n'est pas garni de hourd. Sa plus grande hauteur (*majoris altitudinis*) n'est pas un effet de style, mais une nécessité militaire : le mur extérieur, bas et épais, arrête les béliers et les sapeurs ; le mur intérieur, plus haut, domine et commande la première courtine. Ces deux murs et ce fossé sont encore partiellement repérables dans les reliefs du château³¹.

« À la tête » du grand mur intérieur, Hugues fit bâtir « une tour très solide ». Il n'en reste aucun vestige, mais les comptes de châtelainie du bas Moyen Âge confirment l'existence de deux tours carrées près de l'angle nord-ouest de l'enceinte supérieure. L'une de ces tours, sans doute, était l'œuvre de notre évêque.

À l'extérieur, Hugues fit creuser plusieurs fossés : on connaît bien en effet le fossé du château (n° 5) et celui de la basse-cour (n° 6). Ce dernier semble d'ailleurs avoir été creusé bien avant Hugues, puisque les fouilles y ont retrouvé des trous de poteaux datés de l'âge du fer. Hugues s'est donc ici contenté de retailler et d'agrandir un fossé préexistant qui fermait un ancien éperon barré. Curieusement, l'auteur évoque le fossé avant de parler du

31. Ce système de double mur établi à Noyers dès 1200 peut s'assimiler à un ensemble lice-braies, très en avance sur les réalisations de lice à Carcassonne ou dans les châteaux savoyards. Voir RAEMY, « *Les braies. Un dispositif de défense méconnu de l'architecture militaire dans les États de Savoie* »...

mur qui le domine. En effet, la construction grammaticale respecte la chronologie : le mur nord et ses tours sont fondés dans le fond du fossé. Ils revêtent l'escarpe plus qu'ils ne la dominent. Et ils ont évidemment été bâtis après le surcreusement du fossé.

La grande originalité du travail de fortification d'Hugues de Noyers réside dans l'édification de l'avant mur, dont la partie orientale a été fouillée et restaurée (n° 7). Cet avant mur était relié à l'enceinte principale par deux courtines (n° 8) qui fermaient la basse-cour et facilitaient les communications entre les deux lignes de défenses. Dans la logique du texte, l'avant mur sert d'une part à interdire aux assaillants l'accès à l'enceinte principale, d'autre part à repousser les machines de siège. On comprend dès lors pourquoi cet avant mur est placé à près de 100 m au nord du mur extérieur. Le but n'était pas de disposer d'une basse cour démesurée, et qui n'a jamais été occupée, mais seulement de tenir les mangonneaux à distance de la forteresse principale. Cet avant-mur était lui-même conçu pour résister aux engins de jets : il est comme enfoncé au fond des fossés, ce qui le rendait quasiment invulnérable aux tirs paraboliques des engins à contrepoids. Le texte précise d'ailleurs que le mur est solide, mais ne dit rien de sa hauteur. L'auteur a donc parfaitement compris la logique de la défense étagée, avec un avant mur bas bloquant les pierrières hors de portée de tir, un mur extérieur puissant bloquant les sapeurs, un mur intérieur haut pour commander l'enceinte externe et prévenir les échelages, et une tour « à la tête » du mur interne pour le couvrir. Enfin, cet avant mur était recouvert « d'immenses poutres sur le dessus », « sous lesquelles les soldats étaient à l'abris ». Cette description semble bien emphatique pour un simple hourd. Elle devient en revanche très explicite quand on considère que cette défense est édifiée spécifiquement pour résister aux tirs des mangonneaux. Il faut croire le texte. Cet avant mur n'était pas couronné d'un simple hourd, mais recouvert sur son sommet par un glacis de grosses poutres, sensé résister aux tirs des engins de siège.

La précision de l'analyse de l'auteur nous amène à deux sources d'étonnement. La première, c'est qu'il n'évoque absolument pas les tours de flanquement à archères et à poterne de l'avant mur, qui devaient constituer une avancée majeure à l'époque d'Hugues de Noyers. La seconde, c'est qu'un simple clerc d'Auxerre puisse être si féru en art militaire, au point de décortiquer un système de défense complexe qui a échappé jusqu'à aujourd'hui à bien des chercheurs compétents. Certes, il avait lu Végèce. Certes, il avait connu Hugues, et sans doute Noyers. Mais un tel enthousiasme devant l'ingéniosité de la défense du château ne révélerait-il pas un investissement personnel de l'auteur dans la conception même de ce château imprenable ?

Le palais, construit hors de l'enceinte, en constituait néanmoins une défense importante. On peut donc imaginer qu'il était attendant aux courtines, en position de flanquement. En outre, nous avons vu qu'il était proche de la « grosse tour » et en contrebas de sa cave, pour que l'eau ou le vin puisse couler de la tour au palais.

Il ne reste aucune trace archéologique certaine de ce palais, si bien que son emplacement même est inconnu. En croisant les données du texte avec les renseignements des comptes de châtelainies, on peut avancer deux hypothèses pour situer ce palais.

- Soit la « *turris principalis* » au dessus du palais et la « *turris solidioris* » au dessus de l'enceinte interne sont un même et unique bâtiment. Cette tour est l'une de celle qui se trouvait au nord-est de l'enceinte. Le palais épiscopal aurait donc été bâti soit au nord de la tour, en position de barrage, soit plutôt à l'ouest, au dessus du versant occidental de la montagne. Mais il faudrait admettre alors que ce palais ait disparu assez rapidement, puisqu'il n'en reste aucune trace, ni dans la topographie, ni dans les comptes de châtelainie.

- D'après les textes et la topographie, il serait plus satisfaisant de placer le palais à la pointe sud de l'enceinte supérieure, le long du mur oriental. C'est là en effet que les comptes de châtelainie situent l'*aula* castrale, qui pourrait être le vestige du palais épiscopal. Cette

hypothèse se heurte à deux objections, qui ne sont pas rédhibitoires :

- L'*aula* est très loin de la tour qu'Hugues a bâtie dans l'angle nord-ouest : un cheminement continu à la base des murailles devient quasi impossible et la canalisation d'eau aurait eu une longueur exceptionnelle. Mais on peut rendre sa cohérence au texte en admettant que la « *turris principalis* » au dessus du palais et la « *turris solidioris* » d'Hugues sont deux bâtiments distincts. Hugues n'a pas construit une « tour principale » et si celle-ci existait déjà, elle n'était probablement pas en position de flanquement, puisque bâtie avant la révolution des tours philippiennes. On peut donc imaginer que la tour principale pourvoyeuse d'eau et de vin se trouvait au centre de l'enceinte, peut-être décalée vers le sud, et qu'il était par conséquent aisé de la relier au nouveau palais épiscopal par une galerie intra murale. Cette vieille tour romane aurait été démontée dès avant le xv^e siècle, puisqu'elle n'apparaît pas dans les comptes de châellenie.

- L'*aula*, sur les restitutions d'Ernest Petit, semble être bâtie de plain-pied et à l'intérieur de l'enceinte supérieure. Mais le terrain est moins catégorique que les plans. Dans cette partie de la montagne, la pente est suffisamment forte pour pouvoir installer un corps de logis à l'extérieur et en contrebas de l'enceinte. Ce logis, appuyé à la muraille, a pu ultérieurement, quand il perdit sa fonction de palais épiscopal, être rattaché à la cour supérieure.

- Cet emplacement au sud-est l'emporte enfin par deux autres arguments. D'une part, un lecteur de Végèce du xii^e siècle aurait hésité à ouvrir sa maison vers l'ouest, pays des ombres et de la mort, et aurait cherché au contraire à la tourner vers l'est, comme l'est d'ailleurs le palais épiscopal d'Auxerre³². D'autre part, ce palais, situé près de la porte primitive au dessus du bourg, pouvait d'une part accueillir les visiteurs qui venaient voir l'évêque, et d'autre part surveiller l'entrée de ceux qui voulaient pénétrer dans ce château. Ce rôle charnière dans le contrôle des entrées pourrait expliquer la construction grammaticale compliquée qui lie justement le palais à l'entrée du château.

32. MOUILLEBOUCHE, SALIGNY, « *Topographie et habitats fortifiés en Bourgogne du Nord : implantation, orientation et surveillance* »...

33. MOUILLEBOUCHE,
« Cercles de paix, cimetières et châteaux en Bourgogne »...

La fin du texte évoque le rachat des maisons du château, le déplacement de l'église paroissiale et la remise en cause du droit de retrait dans l'enceinte supérieure. Ces éléments sont extrêmement intéressants, car ils nous permettent d'apercevoir un système archaïque de « *castrum* » public qui disparaît avec Clarembaud, pour être remplacé par le « *castellum* » à usage exclusivement seigneurial sous la régence d'Hugues.

Du temps de Clarembaud, l'enceinte haute est occupée par « des demeures de chevaliers ou de n'importe qui d'autre » (*mansiones militum seu quorumlibet aliorum*), regroupées autour d'une église baptismale, c'est-à-dire paroissiale. Ce château est donc un village ecclésial fortifié, assimilable à un cimetière fortifié. La mention de « tombes » découvertes au XIX^e siècle vient confirmer l'origine sépulcrale du château, qui entre donc ainsi dans la longue liste des châteaux féodaux issus de la fortification d'un enclos ecclésial³³.

Ce *castrum* collectif primitif a peu à peu été colonisé par les seigneurs du lieu qui y bâtirent une tour, et concurrencé par le bourg, au pied du rocher. Ensuite, il n'est plus guère occupé que par les maisons des chevaliers, qui y font leur estage, mais aussi par des habitants plus ordinaires, qui y conservent un droit de retrait. On peut le déduire à partir de « ceux qui étaient obligés de se retirer (*recepire*) en cas d'éminent péril (*omnino suspectis temporibus*) ». Hugues n'a pas le droit d'abolir ce privilège ancestral. Il est obligé de racheter ces loges et il le fait au prix fort (*multo precio*). Ces vieilles bicoques n'avaient sans doute pas beaucoup de valeur, mais les propriétaires ont su vendre à bon prix leur renoncement définitif sur la forteresse primitivement collective.

Ce château si bien conçu a-t-il résisté à de nombreuses attaques ? La traduction d'Ernest Petit le donne à croire : « ce château put résister aux attaques les mieux combinées » et Gabriel Fournier confirme : « il résista avec autorité aux usurpations et aux attaques des seigneurs d'alentour ». Le texte original est

moins précis : les *interceptiones*, *predes* et autres *molimina* évoquent plutôt des manœuvres, des pressions, des procès pour récupérer la mouvance du château. Vraisemblablement, si la fière forteresse avait repoussé un vrai assaut au temps d'Hugues, notre auteur n'aurait pas manqué de développer le sujet.

Conclusion : un grand texte pour un grand château

Assurément, le château d'Hugues de Noyers était une œuvre novatrice dans la castellologie de la fin du XII^e siècle. Hugues avait lu Végèce, certes. Il avait dessiné des murs en ligne brisée, les avait dotés de flanquements réguliers et il avait ouvert de grands fossés devant la place. Mais notre évêque architecte dépassa de beaucoup Végèce. Ses tours à archères et à poterne ouvertes à la gorge sont des merveilles d'ingéniosité ; son avant-mur enterré dans le fossé évoque déjà les châteaux enterrés de la fin du XV^e siècle, et il met le donjon à bonne distance des tirs de baliste. Son mur couvert d'un glacis de poutre annonce déjà les engins de siège de Taccola.

Mais la description des *gesta* est également un grand texte. Certes, notre auteur a lu Végèce : le filon d'eau clair jaillissant dans les fossés est presque une citation, le soin apporté au stockage et à la gestion des vivres est un hommage au maître antique, mais là s'arrête l'emprunt. Sa description n'a rien à voir avec les pâles poncifs de Guibert de Nogent ou les Philippides antiquisantes de Guillaume le Breton. Notre auteur est un homme de terrain, qui connaissait parfaitement Noyers, et un homme de guerre, qui savait décrypter, décrire — et donc trahir ! — l'efficacité nouvelle de cette forteresse. Or, ce texte n'est pas une œuvre de propagande. Notre auteur n'aime pas Hugues de Noyers et il le fait savoir. En revanche, il se laisse fasciner par ce château. Se laisse-t-il entraîner vers des souvenirs de jeunesse ? Jeune clerc proche de l'évêque, qui a aidé son maître à concevoir son œuvre, puis se repend dans sa vieillesse de tout ce temps donné au siècle. Ou bien s'agit-il effectivement d'une trahison ? D'une vengeance des chanoines d'Auxerre contre la fa-

mille de Noyers ? Est-il prudent en effet de publier à tout va qu'une galerie souterraine relie le palais extérieur à la base du donjon ?

Texte ambigu, donc, où la louange tourne toujours à la diatribe, et où l'éloge du maître s'amuse peut-être à trahir les secrets du maître.

Éditions :

- A. Document original conservé à la bibliothèque municipale d'Auxerre, ms. 142, f^o 243 à 245.
 - a. LABBÉ (Philippe), *Nova bibliotheca mancriptorum librorum*, Paris : Cramoisy, t. I, 1657, p. 450 et sq.
 - b. MIGNE (abbé), *Patrologiae cursus completus*, t. 138, 1880, col. 312-313.
 - c. DURU (Abbé Louis-Maximilien), *Bibliothèque historique de l'Yonne*. Auxerre : Perriquet, t. I, 1850, p. 436-438.
 - d. PETIT (Ernest), « Les sires de Noyers », in : *bulletin de la société des sciences de l'Yonne*, 1874, t. 28, p. 67-381 Traduction libre p. 114-117.
 - e. MORTET (Victor), *Recueils de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au Moyen Age*, Paris : Picard, 1911, p. 98-101.
 - f. VALLERY-RADOT (Jean), « Noyers », in : *Congrès archéologique de la France*, vol. 116-117, Paris : Picard, 1958, p. 345-354. Texte p. 348, note 1.
 - g. FOURNIER, *Le château dans la France médiévale...* p. 335-336 (trad.)
 - h. SANDRE (Yves), ROUMAILHAC (Jean), « Quatre évêques d'Auxerre du XII^e siècle (1137-1206) », in : *Bulletin de la Société des Fouilles archéologiques et des Monuments Historiques de l'Yonne*, n° 19, année 2002, 2003, p. 24-25.
 - i. SOT (Michel) dir., *Les Gestes des évêques d'Auxerre*, Paris : Les Belles Lettres, 2006, t. II, p. 154-159